

## Communiqué de presse

28 juin 2021

# Prise en charge des assurés demandeurs d'emploi : signature d'une convention entre l'Assurance Maladie et Pôle emploi dans le Bas-Rhin.

## Une ambition commune au profit des plus fragiles

L'Assurance Maladie et Pôle emploi s'inscrivent tous deux dans la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ». L'objectif ? Lutter contre la précarité et renforcer des dispositifs d'accompagnement de ceux qui en ont le plus besoin. **Les problématiques de santé ont été identifiées par les conseiller(e)s Pôle emploi comme 3<sup>e</sup> frein connexe à la recherche d'un emploi** ou à la reprise d'une activité derrière les difficultés financières ou de logement. Permettre et faciliter l'accès aux soins pour cette catégorie d'assurés doit devenir, lorsque cela est nécessaire, un préalable à la recherche d'emploi.

**Pour y parvenir, Maxime Rouchon, directeur de la CPAM du Bas-Rhin et Claude Rouillon directeur territorial Pôle emploi Bas-Rhin et Isabelle Lustig, directrice de la Carsat Alsace-Moselle signent une convention de partenariat le 29 juin.**

## Une meilleure orientation des publics

Comment sont calculées les indemnités journalières ? Quelles sont les aides financières mobilisables auprès de Pôle emploi ? Quels sont les dispositifs d'accompagnement proposés par la caisse primaire et le service social de la Carsat ? Des questions simples auxquelles 300 conseillers de la CPAM et de Pôle emploi Bas-Rhin ont été formés au mois de juin. En effet, une meilleure connaissance des services et accompagnements proposés par chacun des partenaires permettra **une meilleure orientation des assurés demandeurs** d'emploi dans leur parcours.

Au quotidien, les référents d'un organisme pourront solliciter leur homologue afin **de résoudre sans délais les difficultés administratives rencontrées par les assurés demandeurs d'emploi.**

Pour réduire les freins au retour à l'emploi liés à la santé, les demandeurs d'emploi seront informés des actions de prévention dont ils peuvent bénéficier comme le bilan de santé gratuit auprès du centre d'examen de santé de la MGEN. Pour aller plus loin, Pôle emploi pourra **signaler des situations de renoncement aux soins**, déclenchant une prise en charge attentionnée des demandeurs d'emploi par la Mission accompagnement santé de la CPAM.

## Une attention particulière portée aux demandeurs d'emploi en arrêt de travail et aux personnes susceptibles de perdre leur emploi

Comme tout assuré qui rencontre des difficultés, **les demandeurs d'emploi peuvent être accompagnés par le service social de l'Assurance Maladie.** Les personnes en situation d'emploi, suivies par le service social en raison d'un arrêt de travail qui se prolonge et dont l'état de santé pourrait entraîner un licenciement pour inaptitude sont aussi concernées. Afin de **prévenir la**

**perte de l'emploi pour des raisons de santé, le service social effectuera des signalements aux équipes de Pôle emploi** pour qu'ils bénéficient d'une prise en charge attentionnée.

En cas de difficultés à la reprise d'un emploi après un arrêt de travail, notamment lorsque l'état de santé d'un assuré nécessite une reconversion professionnelle et qu'il présente un risque de désinsertion professionnelle, un accompagnement personnalisé pourra lui être proposé afin de construire un projet professionnel adapté. **Ce dispositif dit « PDP » (prévention de la désinsertion professionnelle) organise l'intervention coordonnée de la caisse primaire, de son service médical, et du service social et du service prévention des risques professionnels de la Carsat Alsace-Moselle pour la prise en charge des situations complexes.** Dans ce cadre, l'Assurance Maladie peut prendre en charge des bilans de compétences, des formations ou encore des aménagements du poste de travail. Depuis quelques mois, la caisse primaire du Bas-Rhin a également signé une convention avec l'Institut universitaire de réadaptation Clémenceau (groupe UGECAM) pour le financement de bilans de capacités professionnelles.

### **À propos de la Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin**

La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin joue un rôle majeur au service de la protection de la santé en permettant à chacun de se faire soigner quelles que soient ses ressources. Elle agit en lien avec les autres acteurs locaux et ses partenaires. Ses grandes missions sont l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des soins et le versement des revenus de remplacement, en portant une attention particulière aux plus fragiles. Elle mène des actions de prévention et accompagne les assurés dans la préservation de leur santé. En tant qu'assureur, elle régule les dépenses et s'assure de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs et en luttant contre les abus et les fraudes.

### **À propos de Pôle emploi :**

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois.

### **À propos de la Carsat Alsace-Moselle :**

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Alsace-Moselle est l'organisme de Sécurité sociale qui gère pour les salariés du privé et les travailleurs indépendants : la préparation et le paiement de la retraite, la prévention et la tarification des risques professionnels, l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté. En 2020, la Carsat Alsace-Moselle a versé plus de 6 milliards d'euros de prestations à 739 626 retraités, a assuré 802 337 salariés contre les risques d'accident du travail et de maladie professionnelle. Son service social a aidé directement plus de 20 000 personnes en difficulté face à la maladie et soutenu plus de 29 600 personnes dans le cadre de son action sociale.

## **Contacts presse**

Assurance Maladie – Sarah Richard : 07 64 19 48 24 - [sarah.richard@assurance-maladie.fr](mailto:sarah.richard@assurance-maladie.fr)

Pôle emploi Grand Est– Sylvain Bedouet : 06 63 31 60 55 - [sylvain.bedouet@pole-emploi.fr](mailto:sylvain.bedouet@pole-emploi.fr)

Carsat Alsace Moselle – Christine Hoffer – 07 71 05 90 72 - [christine.hoffer@carsat-am.fr](mailto:christine.hoffer@carsat-am.fr)